

[Text]

EVIDENCE

[Recorded by Electronic Apparatus]

Tuesday, May 15, 1990

• 0948

The Chairman: I call the meeting to order. I see we finally have a quorum. On Thursday, February 22, 1990, the House of Commons ordered pursuant to Standing Order 81(6) that Employment and Immigration votes 25 and 35 be referred to the Standing Committee on Health and Welfare, Social Affairs, Seniors and the Status of Women. Vote 25 is related to the Advisory Council on the Status of Women. I will now call vote 25.

This morning we would like to introduce from the Canadian Advisory Council on the Status of Women Glenda Simms, president; Lise Benoit, director of administration; Eliane Silverman, director of research; and Marguerite Alexander, director of publications and acting director of public affairs. I welcome you this morning to our committee. I apologize for our late start. We will give members every opportunity to ask questions following your presentation.

Ms Glenda P. Simms (President, Canadian Advisory Council on the Status of Women): Thank you. I am pleased to appear before this committee to present the Canadian Advisory Council on the Status of Women's estimates 1990 to 1991. I would like to make a few introductory remarks about the council's role and its activities over the past year. I will then be pleased to respond to questions from committee members.

The role of the council is to represent as fully as possible the concerns, interests and aspirations of all women in Canada. Since 1973, when the council was formed, we have been at the forefront in addressing the major legal, economic, and social issues affecting the lives of women. Women and political action, reproductive health, Charter equality rights, and women and poverty are among the topics that have come under our scrutiny.

• 0950

The council is funded by the federal government. Its members are named by Order in Council. We are an advisory agency, and we report to Parliament each year through an annual report that is presented by the Minister Responsible for the Status of Women, the Hon. Mary Collins. We are, however, unique among advisory councils, in that the council has a dual mandate. We not only advise the government on issues of concern to women, but we also inform the public about the results of the research we are undertaking.

The council's work is critical, as other status of women groups lack the necessary resources to undertake complex research and analysis. In this regard, the council can and does play a leading role in making findings from our research

[Translation]

TÉMOIGNAGES

[Enregistrement électronique]

Le mardi 15 mai 1990

Le président: Je déclare la séance ouverte. Nous avons finalement un quorum. Le jeudi 22 février 1990, la Chambre des communes, conformément au paragraphe 81 (6) de son Règlement a ordonné que le budget de l'Emploi et de l'Immigration aux crédits 25 et 35 soient déferés au Comité permanent de la Santé et du Bien-être social, des Affaires sociales, du Troisième âge et de la Condition féminine. Le crédit 25 concerne le Conseil consultatif canadien de la situation de la femme. Je mets donc le crédit 25 en délibération.

Nous avons le plaisir ce matin de recevoir, du Conseil consultatif canadien de la situation de la femme, Glenda Simms, sa présidente, Lise Benoit, directrice de l'administration, Eliane Silverman, directrice de la recherche, et Marguerite Alexander, directrice des publications et directrice des Affaires publiques par intérim. Mesdames, je vous souhaite la bienvenue. Excusez-nous d'avoir pris du retard. Je permettrai cependant à tous les membres du comité de vous poser des questions après votre exposé.

Mme Glenda P. Simms (présidente du Conseil consultatif canadien de la situation de la femme): Merci. Je suis heureuse de comparaître devant le comité pour la présentation du budget 1990-1991 du Conseil consultatif canadien de la situation de la femme. Je vous parlerai d'abord rapidement du rôle du conseil et de ses activités au cours de l'année qui vient de s'écouler. Je pourrai ensuite répondre aux questions que les membres du comité auraient à poser.

Le conseil a pour mission de défendre les intérêts de toutes les femmes canadiennes, sous tous les aspects. Il est là pour exprimer leurs préoccupations, leurs espoirs et leurs aspirations. Depuis 1973, année de création du Conseil, nous nous sommes toujours, dans la discussion des grandes questions juridiques, économiques et sociales intéressant la vie des femmes, situées à la pointe du débat. Les femmes et la politique, l'hygiène de la reproduction, les droits garantis par la Charte, les femmes et la pauvreté, sont parmi les grands dossiers que nous avons abordés.

Le conseil est financé par l'Etat fédéral. Ses membres sont nommés par décret. Nous sommes un organisme consultatif, dont le ministre de tutelle, en l'occurrence la ministre de la Condition féminine l'honorable Mary Collins, présente chaque année le rapport au Parlement. Nous avons cependant, parmi les conseils consultatifs, une place particulière dans la mesure où notre mission est double. Non seulement nous conseillons le gouvernement sur tout ce qui intéresse les femmes, mais nous informons également la population des résultats de nos recherches et travaux.

Les organisations féminines n'ayant pas, de façon générale, les moyens d'entreprendre des travaux de recherche et d'analyse complexes, le conseil joue à cet égard un rôle essentiel, en mettant notamment à la disposition de ces